



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 septembre 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 septembre 2006

**Assujettissement des logements vacants depuis plus de cinq ans à la  
taxe d'habitation**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

*Adjoints :*

Mme Jeanine BIMES

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006**

DELIBERATION D20060390

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et du Pacte National pour le Logement, la loi du 13 juillet 2006 dite loi Engagement National pour le Logement crée de nouvelles mesures pour aider les collectivités à construire, augmenter l'offre de logements à loyers maîtrisés, favoriser l'accès social à la propriété pour les ménages modestes et renforcer l'accès de tous à un logement confortable.

Ainsi, l'article 47 de la loi ENL crée l'article 1407 bis du Code Général des Impôts qui permet aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans.

Cette mesure constitue une nouvelle incitation qui s'ajoute au programme d'OPAH – Renouvellement Urbain. Les études pré-opérationnelles d'OPAH – Renouvellement Urbain sur le centre ancien de Niort confirment l'augmentation du taux de vacance qui atteint sur Niort les 10% du parc de logement contre 7.1% au niveau régional et 6.9% au niveau national (recensement de 1999).

Les objectifs de l'OPAH – Renouvellement Urbain sont d'une part de renforcer l'attractivité du centre-ville et diminuer la vacance sur la commune de 10% à 7% pour augmenter l'offre de logement et d'autre part d'améliorer les conditions de vie des habitants par des aides particulières à la réhabilitation pour répondre aux problématiques d'insalubrité et de protection du patrimoine.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de recourir à cette nouvelle disposition en complément des mesures incitatives concernant la politique urbaine que la Municipalité est amenée à mettre en œuvre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de cinq ans tels que définis à l'article 1407 bis du CGI dans le respect des conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI, soit avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année pour une application dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Luc DELAGARDE**

[Ordre du jour](#)